

PROJET DE CREATION D'UN POLE SOCIO-CULTUREL AGREE EN QUALITE DE CENTRE SOCIAL A SAINT DENIS LES BOURG

PLAN DETAILLE

Introduction:

I – PRESENTATION GENERALE

A - L'origine du projet.

Le projet est né de plusieurs constats

Naissance d'un projet

Un projet autour de valeurs partagées

B - Le territoire.

1- Démographique et aménagement du territoire.

- + 1000 habitants de 1990 à 1999

- Faible taux de chômage mais une très forte population de jeunes (les moins de 15 ans représentent 38,3% de la population et en cumul les moins 25 ans représentent 51,9%).

- Application de la loi SRU de décembre 2000 ⇒ passer de 65 à 550 logements sociaux en 20 ans. D'ores et déjà, 150 logements nouveaux de 2004 à 2008

- Politique de petits groupes de logements (pavillons ou petits immeubles),

- Création des équipements publics d'accueil

- Mixité sociale et émergence de besoins nouveaux

- La politique associative concerne tous les secteurs : nécessités de coordination des activités, de locaux, d'animation et de fonctions sociales répondant aux besoins de la population présente et à venir.

2- Volonté politique municipale privilégiant la participation citoyenne

Délégation de la gestion de services publics aux associations (crèche, pyramide, fleurissement, ...) plutôt qu'à municipaliser, + conseil municipal d'enfants, + formation des bénévoles associatifs et prestation, impliquant les services municipaux.

3- Eclatement et saturation des locaux communaux

- Besoins des associations en hausse
- Démultiplication des lieux de pratiques associatives, pénalisant le fonctionnement et la lisibilité de la politique communale.
- Aucun développement de nouvelles activités possible en particulier dans le secteur social
- Importance d'être présents au cœur du renouvellement urbain de ST Denis.

4- Activités existantes

cf: Annexe du document final d'Apertise p.15 et suivantes

5- Analyse des besoins

Extrait du document Appertise.

II – UN PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

A – Evolution du projet social

1- Définition des éléments du projet

- Un projet municipal
- Une construction concertée des objectifs généraux de la structure

2- L'implantation et configuration.

B – Le Projet de structure : Demande d'agrément en qualité de Centre Social

1 - Objectifs généraux

2 - Objectifs opérationnels

3 - Evaluation du projet

III- LES MOYENS AU SERVICES DU PROJET

A – Organisation

Un équipement indispensable qui n'est pas un outil en libre service mais favorise les échanges. Les missions définies plus haut justifient une demande d'agrément de la CAF, provisoire dans un premier temps.

1- Management

* Equipement communal, géré par un Comité de Pilotage constitué de plusieurs collègues :

- * membres de droit financeurs (élus + partenaires sociaux),
- * utilisateurs qui constituent des commissions chargées du contrôle de l'animation, de la gestion et de l'évaluation

2- Personnel

* Un coordinateur de bon niveau (DEFA, DESS), chargé de l'animation, des ressources humaines, des dispositifs éducatifs, de l'attractivité et du développement local.

* Une personne chargée de l'accueil, la dynamique du premier accueil est importante pour les nouveaux habitants et les publics en difficulté,

* Eventuellement, personnel municipal mis à disposition de l'Association par convention

B – Planning de mise en œuvre du projet

1 - Planning

2 - Objectifs opérationnels de la première année

PROJET DE CREATION D'UN CENTRE SOCIAL

I – PRESENTATION GENERALE

A - L'origine du projet :

Le projet est né de plusieurs constats :

- la population augmente, les logements sociaux à venir vont contribuer à maintenir la courbe démographique,
- la commune souhaite garder son identité tout en accueillant les nouveaux arrivants, en étant le lien entre les communes de l'ouest de Bourg et la ville centre (notamment des quartiers Terres des fleurs et Lilas Vavres)
- La commune manque d'un lieu (autre que la mairie) pouvant accueillir, informer et accompagner les nouveaux habitants vers les services et permanences existants sur le territoire.
- la vie associative est dense et les moyens pour la faire fonctionner sont insuffisants (locaux, information et accueil des habitants),
- les projets d'actions d'animation envers les habitants sont dispersés malgré les différents dispositifs et les initiatives diverses.
- la commune ne possède pas de lieux d'accueil spécifique pour les 12-16ans.

Naissance d'un projet :

Les acteurs principaux de la vie sociale de la commune sont les associations par choix politique. Cependant, par le jeu des attributions de subventions de fonctionnement, la municipalité en place reste garante du bon service aux habitants. Dans le même temps, les associations ne fonctionnent et ne sont légitimes que par l'implication des bénévoles (dirigeants ou occasionnels). Cette dualité ou ce partenariat a besoin aujourd'hui, en vu des enjeux, d'être consolidée. Le projet de création d'un Pôle Socio-Culturel, après un travail exploratoire des partenaires, apparaît comme étant aujourd'hui une réponse pertinente aux besoins et constats identifiés.

Un projet autour de valeurs partagées :

Les valeurs communes sont définies dans le cadre de la laïcité, de la famille, de la rencontre entre les générations et de l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté à tout âge.

Nous définissons la citoyenneté comme étant un engagement individuel à vivre ensemble sur un territoire donnée en veillant à l'équilibre des droits et devoirs, en ayant une attention particulière et solidaire envers les plus fragiles des concitoyens (Fragilité économique, culturelle, par isolement).

Des valeurs aux objectifs généraux :

Nous développerons nos objectifs généraux et opérationnels dans la partie II.

B - Le territoire.

1- Démographique et aménagement du territoire.

Ville en pleine expansion démographique (de 4145 habitants en 1990 à 5028 habitants en 2004), membre de la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse, signataire du contrat de ville, Saint Denis lès Bourg adapte depuis de longues années ses structures d'accueil et de services aux habitants, et tente de répondre au mieux à la mutation d'un village devenue cité.

Une augmentation sur l'évolution des besoins de la population liée :

* au développement important des logements sociaux pour les années à venir (après les 26 en 2004, puis 29 en 2005, 28 sont prévus en 2006, 38 en 2007) avec une prise en compte des personnes âgées (Petite Unité de Vie) et handicapées (10 à 20 % de logements sociaux). Le seuil de 20 % de logements sociaux pour 2020 (soit 500 environ) exige ce rythme soutenu. La commune a choisi deux priorités :

* au nombre de logements locatifs sociaux à créer (150 au minimum dans les 5 ans ainsi que l'extension de l'accession de 100 à 120 sur la même période devrait occasionner l'arrivée d'environ 800 personnes d'ici 2009 avec un solde positif de population de 500 personnes (10 % de la population en 2000).

Le choix a été fait d'implanter ces logements après la mise en place des services (ouverture du collège, du gymnase, extension de la crèche) et la restructuration du secteur associatif pour les jeunes (Pyramide) et de disperser les logements locatifs sociaux en petites unités de 10 à 20 logements y compris dans les lotissements en accession pour éviter la stigmatisation de certaines opérations.

La mixité sociale qui s'ensuivra, nécessitera une ouverture vers de nouveaux besoins (parentalité, soutien scolaire, intégration de populations étrangères...)

Analyse des besoins d'aménagements en concertation avec les élus, les habitants, les associations menés dans le cadre de l'agglo,

Soucieuse d'apporter au monde associatif local les moyens de son développement, et tissant ainsi le lien social entre générations, indispensable à un développement équilibré, la commune a entrepris par phases successives, de compléter et de développer ses équipements publics, d'une part, et d'autre part de structurer et de renforcer les dispositifs en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, par la signature du Contrat Enfance, du contrat Temps libres, du Contrat Educatif Local.

Le souci de répondre à un positionnement géographique faisant de Saint Denis lès Bourg la porte d'un secteur Ouest en plein développement, la configuration des quartiers et des périmètres scolaires, marquée par les axes de circulation que sont la rocade et la RD 936, et sa vie associative dense et diversifiée, ont amené à certains diagnostics (étude ROCAMARA – contrat de ville – étude APERTISE – appui méthodologique à un équipement de type socio-culturel – Diagnostic jeunesse)

Ce travail, mené dans la concertation avec les élus, les habitants et le milieu associatif, marqué par des visites de structures, par l'échange des savoir faire et des expériences, par des relations avec les partenaires institutionnels, par le questionnement des associations sur leurs besoins, a permis de valider les pistes possibles. Petit à petit, l'outil manquant à ce jour devra répondre à la notion de « **Centre social** » avec un profil large, apportant une réponse aux besoins de coordination des activités, de locaux d'animations et de fonctions sociales pouvant répondre aux besoins de la population présente et à venir.

Projet territorialisé à St Denis mais concernant les communes de l'ouest et du Sud (Intercommunalité)

St Denis se situe à la porte ouest de la ville de Bourg et héberge le Collège Y. MORANDAT. C'est donc une commune dans laquelle se retrouvent des habitants des communes voisines adultes, adolescents, jeunes, enfants qui participent aux activités locales (20% des utilisateurs des services offerts à St Denis viennent des communes extérieures). A ce titre la commune se rapproche des autres grâce au diagnostic jeunesse commandité par l'Agglo. La mise en réseau des Centres Sociaux, organismes de loisirs de la ville et St Denis, ne fera qu'intensifier les relations déjà existantes. Une ouverture particulière sera également privilégiée avec les communes de l'ouest de l'agglomération. (Exemple : Places réservées par Buellas et Montcet dans le Pôle Petite Enfance « Bout'chou et participation au relais d'Assistants maternelles »).

2 - Volonté politique municipale privilégiant la participation citoyenne, en déléguant la gestion de services publics aux associations

Depuis toujours le tissu associatif est très actif à St Denis. A ce jour on recense 34 associations dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs, accueil de la petite enfance de l'enfance et des adolescents, personnes âgées,

Plutôt qu'étoffer les services municipaux, elle confie aux associations la gestion de services et offre ainsi à tous les citoyens un espace de formation et de prise de responsabilité. Elle soutient de manière volontariste les associations dans cette démarche. (Bout Chou, Pyramide, Comité de Fleurissement, Associations sportives ou culturelles...)

La commune porte une attention particulière à l'évolution de ces structures et a ouvert un accompagnement pour celles qui le souhaitent en matière de gestion des paies et de secrétariat principalement.

La commune a également mobilisé des moyens ou suscité des partenariats en direction de la petite enfance et des jeunes :

1980 Ouverture de la Bibliothèque

1995 Ouverture de BOUT'CHOU Crèche Collective (10 Places) et Familiale (20 Places), et Halte Garderie (20 Places).

Embauche d'un animateur « Objecteur de conscience » et ouverture de permanence pour les jeunes. Puis création d'un poste Emploi jeunes d'animateur. Création du Conseil Municipal d'enfants : actuellement 29 enfants de 9 et 10 ans renouvelés par moitié chaque année.

1996 Ouverture de l'Espace Contact Emploi.

1999 Ouverture du Gymnase et du Collège Y. MORANDAT

Création d'un comité de pilotage constitué d'élus, de parents d'élèves de responsables du Sou des Ecoles, du centre de Loisirs SATAPLU, du Restaurant Scolaire, d'Enseignants, qui réfléchit à l'accueil des enfants scolarisés au village pendant l'accueil périscolaire et le temps de midi au restaurant scolaire. Réflexion également sur le lien à créer avec le Centre de Loisirs, avec les écoles.

2000 Signature du Contrat Temps Libre et du Contrat Educatif Local.

2001 Création de PYRAMIDE,

Sous l'impulsion de la Commune, par fusion des 3 structures d'accueil des enfants pour n'en constituer qu'une seule sur un projet unique et cohérent : le développement de l'enfant devient prioritaire au delà d'un service de garde ou de surveillance/ accueil Périscolaire, Centre de Loisirs SATAPLU, Restaurant Scolaire, activités ados et jeunes adultes. Des partenariats inter associatif naissent alors avec ASC, Accord-Musique, les associations sportives,

3 - Un éclatement et une saturation des locaux communaux mis à disposition, des besoins des associations en hausse : une réalité de terrain.

Les besoins des associations, orientés par l'initiative associative et la demande de résidents soucieux de trouver sur leur territoire les activités qu'ils attendent d'une ville de plus de 5 000 habitants, ont amené à une démultiplication des lieux de pratiques sportives, culturelles, artistiques, éducatives, sociales, conduisant à une situation proche de la saturation totale.

L'autre impacte de cette situation est de rendre plus difficile et diluée une mise en œuvre par la commune d'un projet de territoire, ce qui souligne avec acuité l'absence ou le manque d'un lieu réellement et totalement fédérateur de la vie et des initiatives locales. Initiatives sans lesquelles le développement de nouvelles activités ne sera pas possible, en particulier dans le secteur social à moins de subir en permanence les insatisfactions des uns et des autres dues à la pénurie des locaux.

L'implantation d'une structure d'accueil et d'animation au cœur du renouvellement urbain de St. Denis lès Bourg s'impose de manière incontournable.

Le développement des associations à St Denis, la diversité de leurs champs d'intervention, a poussé la commune à aménager des locaux parfois très sommairement pour donner à chacune l'espace nécessaire à ses activités : Ancien appartement place du Village pour l'Espace Contact Emploi. Ancienne épicerie pour les associations, Ancienne école pour la musique, préfabriqué (sans raccordement au réseau d'eau) pour les activités manuelles scolaires et périscolaires.....

C'est ainsi que la Commune réalise un état des lieux auprès de l'enfance et la jeunesse préalablement aux Contrats Educatif local et Temps libre.

Puis dans le cadre du Contrat de Ville elle demande à bénéficier d'un appui méthodologique sur la définition d'un équipement dans la perspective de soutenir le développement de la vie associative et l'implication des nouveaux habitants.

4 – Activités existantes

cf: Annexe du document final d'APERTISE p.15 et suivantes

5 – Analyse des besoins

A partir du document d'accompagnement à la définition d'un projet d'équipement (APERTISE Conseil) – Année 2003. Extrait :

« L'analyse des éléments recueillis auprès des acteurs locaux et des différentes études documentaires pointent des atouts majeurs, qui constituent indéniablement le socle du projet

Viennent s'ajouter des forces qui sont aujourd'hui freinées par des difficultés de structuration,

- La coordination de la vie associative et des dispositifs Jeunesse (CTL/CEL)*
- La prise en compte des besoins de loisirs et d'animation pour les 12-18 ans, hors structure organisée et pendant les vacances.*
- D'un manque de moyens humains pour construire un véritable projet en direction de cette tranche d'âge et d'un déficit de locaux*
- Positionnement ambigu du poste d'agent de développement local (qui n'existe plus aujourd'hui),*
- Des projets de développement des activités qui faute de coordination et d'articulation risquent de se superposer.*

D'importantes **difficultés subsistent** dont les potentialités d'évolution demandent à être rapidement exploitées

- **Le manque crucial de locaux** qui concerne les habitants, les associations et la bibliothèque,
 - ✓ **L'accueil et la diffusion de l'information**
 - ✓ **La gestion administrative**
 - ✓ **Les réunions**
 - ✓ **La pratique de leurs activités,**
 - ✓ **La rencontre et la convivialité entre associations,**

- **Le manque de moyens humains pour assurer les tâches administratives des associations** qui génère un essoufflement des bénévoles et des limites aux projets de développement,
- **Une difficulté de circulation de l'information** : lieu ressource et d'orientation,
- **Un déficit de diagnostic partagé des besoins d'animation et par conséquent de partenariat**
- **Un cloisonnement des générations,**
- **L'absence de lieu d'écoute, de recueil de la parole des jeunes.** »

II – UN PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

A la suite des conclusions d'APERTISE, un groupe de travail constitué d'acteurs de la vie associative et d'élus ont eu à cibler les objectifs généraux et opérationnels, réfléchir aux moyens pour co-élaborer un projet commun.

A – Evolution du projet social

1- Définition des éléments du projet

- Un projet municipal :

«Soutenir et structurer la vie associative locale afin de permettre son développement, favoriser l'émergence d'initiatives locales et renforcer la participation des habitants.

L'équipement aura pour vocation de s'adresser à tout le public de la commune. La fonction d'accueil et de lieu d'information au(x) public(s), d'écoute et de convivialité, la centralisation des informations est un des objectif majeur du futur équipement qui aura une fonction d'animation « du lieu de vie ». (Préconisations APERTISE)

- Une construction concertée des objectifs généraux de la structure

Création d'une « **unité de lieu** » fédératrice d'expressions des habitants et maillon pour les nouveaux arrivants afin de remplir les objectifs suivants :

- * favoriser la communication entre les associations, donc entre les habitants, (Espace d'accueil libre et convivial)
- * favoriser l'accueil des nouveaux habitants qui trouveront en un seul lieu les informations utiles à leur intégration et leur participation, (Adresses utiles, point rencontre, ...)
- * renforcer l'information auprès des usagers et plus largement auprès de l'ensemble des résidents de la commune,
- * offrir une rationalisation des moyens et un soutien logistique aux associations (bureautique, secrétariat ...),
- * renforcer les synergies par une meilleure coordination, partenariat et la coproduction de projets,
- * faciliter les échanges et rencontres de différents publics (lien intergénérationnel notamment),
- * accueillir le public jeune (14-18 ans),
- * favoriser des temps conviviaux générateurs de lien social, (festival de la Citoyenneté, semaine Bleus des personnes âgées, ...)
- * permettre l'émergence d'initiatives locales. (Printemps des Iles, ...)

2 - L'implantation et configuration

Pour répondre à ces différents objectifs, la configuration de l'équipement s'oriente autour de :

- * la création d'un **espace central d'accueil et d'information**
- * la création d'un **pôle administratif**
- * la création de **salles polyvalentes**, salles de réunions et salles d'activités
- * la création d'un **lieu d'accueil pour les jeunes**,
- * de l'implantation de la **bibliothèque**, pôle multimédia compris,
- * de l'implantation des **permanences** du pôle emploi et de l'assistante sociale, du CCAS, des services de maintien à domicile, ...

La commune met à l'étude un schéma directeur d'urbanisation du centre village qui positionnera les futurs équipements communaux.

La maison des associations se situera comme carrefour entre les équipements existants : Ecoles, Centres de Loisirs et périscolaire, les Ecoles, la Crèche collective Bout'Chou, le Collège Y. Morandat, le Gymnase, les terrains de sport (football, tennis), la Petite unité de Vie, les centres Commerciaux, les nouvelles constructions de logements sociaux.

Le Pôle Socio-Culturel **devra se structurer autour de quatre types d'espaces**

- un espace **d'accueil**, d'écoute, d'information et d'orientation,
- un espace **administratif** (bureaux permanents, informatique, photocopieur, secrétariat, comptabilité, ...)
- un espace de **réunions**
- un espace **d'activités**.

ET AUSSI

- l'Espace Contact Emploi
- les permanences de l'assistante sociale, du CCAS,
- l'accueil des 12-16 ans
- la bibliothèque,
- la Petite Unité de Vie,
- etc ...

B- LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'objet du Pôle Socio-Culturel est de faciliter l'intégration sociale des nouveaux habitants, en préservant la place des habitants dans la mise en vie des politiques sociales et favoriser le lien et les échanges de projets entre les différents acteurs locaux individuelles ou collectifs.

Ceci en travaillant sur la notion d'identité de citoyen de la Commune.

Les fonctions d'accueil et de lieu d'information au(x) public(s), d'écoute, de convivialité, de la centralisation des informations sont des objectifs majeurs du futur équipement qui aura une fonction d'animation « du lieu de vie ».

Ce projet de Pôle Socio-Culturel s'inscrit pleinement dans les objectifs visés par les Centres Sociaux. Pour cette raison, la Commune de Saint Denis les Bourg déposera auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain une demande d'agrément en Qualité de Centre Social.

1- Objectifs Généraux :

– Mise en place d'un pôle action sociale, pour toutes les générations

Il s'articulera autour des préconisations d'APERTISE qui ont été validées par les associations et par le Conseil Municipal autour des vocations du Pôle Socio-Culturel qui correspond le mieux au projet de la commune et qui rejoint son **Projet Educatif Local**.

– Définition d'une politique jeunesse, organisée dans le cadre de Pyramide

S'appuyant sur différents constats de dispersion des activités proposées aux enfants, établis par les parents, les enseignants, les animateurs, les élus, Pyramide s'attache depuis 4 ans à restructurer et organiser tout le secteur enfance adolescence. Aujourd'hui cette association s'affirme sur des bases solides et très structurées. Avec la commune une nouvelle dynamique doit être engagée dans le cadre d'un projet éducatif avec les moyens proposés par les Contrats Temps Libre, Educatif Local, Contrat de Ville ...

Cette politique prendra en compte la petite enfance dont l'association gestionnaire se voit confier un équipement d'une plus grande capacité élargi aux communes de l'Ouest qui décideront de signer le contrat petite enfance.

– Intégration d'un pôle « Enfance-Famille-Logements sociaux » articulé autour de la crèche et du centre de loisirs et des équipements communaux.

– Structurer la vie associative locale afin de permettre son développement, favoriser l'émergence d'initiatives locales et renforcer la participation des habitants.

Vocation sociale globale généraliste

Vocation à **animer la vie sociale** grâce à une participation importante des habitants dans les associations

Vocation familiale pour toutes les générations

Vocation à intervenir de façon concertée avec un souci novateur travail en partenariat, partage des analyses et des projets communs

Nous aurons à prendre en compte dans ce projet les relations que les associations et la commune développent avec le « Pôle Socio-Sportif Lilas-Vavres » ainsi que les engagements pris par PYRAMIDE ou ses conventions en cours.

2- Objectifs opérationnels :

- Mettre en vie un équipement communal à vocation globale

Permanences de services, tels que le service social, l'Espace Contact Emploi-ANPE, l'ADMR, la bibliothèque, le pôle multimédia, le planning des salles d'activités et de réunions, CCAS, l'accueil des jeunes (proximité du collège).

Mise en commun de moyens techniques et administratifs : secrétariat, comptabilité, photocopie Espace multimédia.

Fonction d'accueil, de convivialité, de renseignements concernant les associations et leurs activités.

La commune est à l'initiative de ce projet de Pôle Socio-Culturel, elle en est le maître d'œuvre. Elle s'appuie sur les forces locales que sont ses habitants et son tissu associatif. Depuis l'origine du projet elle questionne, informe, les habitants et les responsables associatifs, rend compte, propose, de telle sorte que le projet est largement partagé et correspondra aux attentes de tous.

La commune sera un partenaire privilégié dans la gestion de la structure.

- Accueillir dans un équipement inter génération

Toutes les générations se rencontrent à la bibliothèque, avec le Club Amitié Rencontres, les familles qui viennent chercher des renseignements, le Centre de Loisirs Sataplu et la Crèche Bout'Chou qui investissent les salles d'activités ou les bureaux partagés avec les associations et libres en journée à travers les animations journalières et les réunions diverses,

- Animer la vie sociale

Espaces pour toutes les associations, bureaux de permanences, salles de réunions, d'activités.
Lieu de promotion des associations et de tous les services pouvant intéresser les usagers,
Lieu qui suscite la participation des habitants,
Espace pour les jeunes.

- Initier des actions partenariales innovantes

Travail inter associatifs et intergénérationnel

Créations : « Journal des associations ».

Actions communes tel que le « Printemps des Iles », « Semaine Bleue », « Semaine de l'environnement », Forum des associations (inscriptions informations), Conférences, Expositions, Echanges de savoirs, ...

3 – Evaluation du projet

- Mesurer la place des habitants dans la réflexion et la mise en vie du Pôle Socio-Culturel

Un grand nombre d'habitants sont engagés dans l'animation des associations de St Denis. Leur dynamisme participent à la vie sociale de la commune et donnent un effet d'entraînement aux nouveaux arrivants. Ce constat est basé sur le développement du nombre d'associations culturelles, sportives et humanitaires, de leurs champs de compétence et de la croissance du nombre d'adhérents.

Les habitants auront une place importante au sein de cette structure, soit en qualité de bénévoles, de permanents, de membres du conseil de gestion.

L'augmentation de la population ne manquera pas de susciter la naissance de nouveaux besoins et d'initiatives traitant des questions familiales : parentalité, soutien scolaire, alphabétisation, le cas échéant ; apprentissages en cuisine, couture, multimédia, écrivains publics, ...

- Mesurer la place des associations

Déjà actuellement la commune les soutiens techniquement en mettant à leur disposition des locaux (souvent très dispersés), du matériel, des moyens administratifs (Logiciels de paie,...) photocopie, personnel de service, ... Les associations souhaitent un soutien logistique plus développé afin de laisser à leurs bénévoles le moins de charges administratives et de gestion.

Elles demandent à être déchargées de certaines contraintes ce qui les dynamisera et leur permettra une plus grande disponibilité pour s'ouvrir aux habitants et aux autres associations.

Depuis l'origine de la réflexion, les associations sont largement impliquées.

L'enquête complémentaire réalisée par la commune en mai 2004 auprès des 33 associations le prouve :

27 associations ont répondu au questionnaire soit près de 85%

25 associations se disent intéressées par le projet communal et 17 souhaitent participer au groupe de travail «Projet d'Etablissement».

- Mesurer l'exécution des tâches définies pour la première année de fonctionnement

III- LES MOYENS AU SERVICES DU PROJET

Les missions définies plus haut justifient une demande d'agrément de la CAF.
Cet équipement indispensable n'est pas un outil en libre service mais il favorise les échanges.

A – Organisation

Rappels des fonctions

Tremplin vers un engagement des habitants et des associations, l'équipement aura pour vocation de s'adresser à tout le public de la commune et d'offrir un lieu d'accueil polyvalent.

- * Accueillir et informer les habitants
- * Mutualiser les moyens et les compétences pour les associations,
- * Renforcer les liens entre les associations
- * Permettre de développer des projets en commun.

Afin de

- * Renforcer la citoyenneté
- * L'implication des habitants sera réalisée par le biais des associations.
- * Détecter et alerter sur les situations perçues comme difficiles ou fragiles,
- * Développer des actions de proximité en adéquation avec les demandes des habitants.

La commune de St Denis considère qu'une gestion citoyenne doit impliquer les habitants et que la gestion des associations est essentielle à cet égard. Ainsi sont gérées la Crèche Bout'Chou et le secteur enfance-jeunesse avec Pyramide et ses 4 activités : Garderie périscolaire, CLSH pour les 4 :16 ans, restaurant scolaire et le secteur adolescent.

1- Le management

Dans une première période (2005-2007) cette structure municipale sera animée par un **conseil de gestion** composé

- * d'habitants et d'usagers,
- * de représentants de la commune de St Denis,
- * de représentants des associations,
- * de représentants des services, (AS, ECE, ...)

A l'horizon 2007, une association d'usagers sera constituée afin d'assurer l'entière gestion du *Pôle Socio-Culturel*.

Définition des priorités.

Définition des orientations, des budgets

Evaluation.

Cependant, l'ingénierie municipale classique ne permet pas d'assurer les spécificités des activités humaines.

2- Personnel

- * *Un coordinateur de bon niveau (DEFA, DESS), chargé de l'animation, des ressources humaines, des dispositifs éducatifs et de l'attractivité, du développement,*
- * *Une personne chargée de l'accueil, la dynamique du premier accueil est importante pour les nouveaux habitants et les publics en difficulté*
- * *Eventuellement, personnel municipal mis à disposition de l'Association par convention.*

Un directeur

Coordinateur des initiatives et des associations, il donne de la cohérence aux attentes des habitants et aux projets collectifs dans un partenariat étroit avec tous les acteurs locaux : Ecoles, collège, associations, partenaires éducatifs ou sociaux, communes voisines, ...

Il assure la fonction d'animation et de gestion de la structure : projets avec les habitants et les associations, les groupes spontanés, réservation des salles, ...

Interlocuteur des partenaires de la commune: Contrats Temps Libre, Educatif Local, de Ville,

Il veille à la participation du plus grand nombre d'habitants et développe la communication en direction de la population.

Un personnel d'accueil

Ecoute des besoins des habitants

Information unique des différents services sociaux (CCAS, DiPASS, Emploi, associatifs, ...

Orientation vers les partenaires capables de répondre aux attentes.

Services administratifs au bénéfice des associations locales : la technicité demandée aujourd'hui fragilise les associations dont les bénévoles n'ont pas nécessairement les compétences requises. Ce service de mise à disposition vise à renforcer l'engagement et la prise de responsabilité des habitants dans les associations

B- Planning de mise en œuvre du projet

1- Planning et comités de pilotage (à chaque étape) :

- organisation des fonctions du bâtiment par une progressivité (CM du 03/09/04)
- établissement du cahier des charges, de l'opération (déc 04)
- recrutement du programmiste (février 2005),
- Montage du dossier financier (novembre 2005)
- Sollicitation du pré -agrément CAF (dépôt mai 2006)
- Lancement appel de candidature du directeur (janvier 2006), choix et recrutement (avril 2006),
- finalisation du dossier définitif du projet de construction (février 2006)
- concours d'architecte (février 2006)
- APS, (juin 2006)
- APD, consultation des entreprises (septembre 2006)
- Décision CAF – subvention d'investissements (juin 2006)
- Travaux (janvier 2007 – janvier 2008)

2- Objectifs opérationnel de la première année.

- Création d'un journal des associations à distribuer aux habitants.
- Gestion et définition du mode de fonctionnement du comité de pilotage de structure.
- Organiser la cohérence du planning des permanences (DIPASS, Point info emploi, ...)
- Mettre en place, de façon régulière, une réunion « d'équipe partenarial » des différentes structures intervenantes au Pôle Socio-Culturel (coordination).
- Structurer l'accueil des 12-16 ans en partenariat avec le collège et l'association Pyramide.
- Créer un outil d'information en direction des nouveaux habitants.
- Animation de la vie associative, créer 2 à 3 manifestations inter associations dans l'année (forum des associations, semaine intergénération, semaine d'éducation contre le racisme, etc...)
- Mise en place des outils de l'évaluation
- Production d'un bilan qualitatif et d'orientation finale.